

Accompagnement des conversions en AB

Objectifs :

- Etre à l'écoute des producteurs, reformuler leur projet de conversion et faciliter son appropriation par le candidat
- Evaluer la faisabilité des projets de conversion et les changements à mettre en œuvre
- Accompagner les candidats dans leurs démarches administratives de conversion
- Mettre en relation les porteurs de projets avec les opérateurs des filières biologiques



Contexte et enjeux

Engager son exploitation à l'agriculture biologique est une démarche qui nécessite une préparation et une réflexion importantes. Cela implique des contraintes, des changements, des investissements, parfois des pertes de rendement et économiques, qu'il faut savoir anticiper pour ne pas mettre son exploitation en danger. C'est un projet stimulant qui amène à **reconsidérer le métier d'agriculteur en profondeur**.

L'accompagnement des conversions par les conseillers de l'OPABA et de la Chambre d'agriculture a été formalisé et **structuré suite à la mise en place du pôle conversion bio Alsace** en 2010 (cf. fiche bilan pôle conversion bio).

Ce dispositif est principalement basé sur un **accompagnement individuel** des candidats à la conversion. Face à la **diversification des motivations et des profils** des candidats à la conversion (projets mixtes bio-non bio pour un engagement progressif, reconversion professionnelle et « retour à la terre », installations en bio de porteurs de projet en « hors cadre familial », efforts consentis en milieux périurbains ou dans des zones à enjeux eau, etc.), les conseillers doivent en permanence faire **évoluer** leurs compétences et leurs outils.





Les indicateurs :

Nombre de candidats à la conversion recensés par le pôle conversion bio Alsace :

- En 2010 : 232
- En 2011 : 217
- En 2012 : 203
- En 2013 : 180

Nombre de visites réalisées par les conseillers du pôle conversion :

- 283 de 2010 à 2013
- 80 en 2010
- 71 en 2011
- 70 en 2012
- 62 en 2013

Nombre de dossiers rédigés pour les demandes d'aide à la conversion (MAE CAB, puis SAB-C) par l'OPABA entre 2010 et 2013 : 127

Nombre de conversions bio :

- 169, pour 3880 ha entre 2010 et 2013
- 61, pour 1622 ha en 2010
- 52, pour 1419 ha en 2011
- 30, pour 489 ha en 2012
- (estimations) 26, pour 350 ha en 2013



Mise en œuvre

- 2010-2011

Durant la période de mise en place du pôle conversion bio Alsace, les candidats à la conversion étaient accompagnés par des conseillers de l'OPABA ou des conseillers des chambres d'agriculture.

- 2012-2013

En vue de mieux répartir le travail et d'augmenter la complémentarité entre l'OPABA et les chambres d'agriculture pour l'accompagnement des conversions, une nouvelle procédure d'accompagnement a été mise en place et testée en prévision d'une validation en 2014.

Les conseillers du pôle conversion bio sont dorénavant identifiés selon 2 catégories :

- « conseillers référents » : en charge des dossiers de conversion et de l'accompagnement global de la conversion (3 conseillers OPABA, 1 conseiller Chambre d'agriculture)
- « conseillers spécialisés, techniques ou économiques » : intervenant dans l'accompagnement des projets de conversion à la demande des conseillers référents (conseillers Chambre d'agriculture)

Les projets de conversion sont donc suivis par un binôme conseiller référent-conseiller spécialisé.

Selon la demande et les besoins du candidat, l'accompagnement peut se réduire à une seule visite ou à plusieurs ; le rendu proposé au producteur va du compte-rendu d'entretien à l'étude de faisabilité technico-économique de conversion.

Dans tous les cas, les points suivants sont traités avec le producteur :

- Analyse du système de production en place et du projet envisagé
- Guide conversion à l'AB expliqué et distribué à l'agriculteur
- Apport des informations réglementaires, techniques, économiques et administratives pour le projet de conversion
- Accompagnement dans les démarches d'engagement en AB et dans les dossiers d'aides à l'AB
- Mise en relation avec les opérateurs des filières AB

Les moyens engagés

0,9 ETP (dont 0,5 ETP OPABA et 0,4 ETP Chambre d'agriculture)

Et demain

Depuis 2010, la procédure d'accompagnement des projets de conversion a évolué chaque année. L'objectif dans les années à venir sera de :

- confirmer ou faire évoluer cette procédure
- augmenter la capacité d'accompagnement pour faire face aux nombreuses demandes annuelles
- améliorer les retours écrits aux producteurs suite aux visites

A retenir

Un tassement de la dynamique des conversions en 2012-2013 lié à la conjoncture économique favorable en grandes cultures conventionnelles, et au constat que certaines filières (betteraves sucrières, tabac, lait plaine...) manquent de perspectives à moyen terme en bio. Malgré cela, plus de 200 candidats à la conversion à accompagner !